



25, route de Licques  
62890 CLERQUES

Tél. 03.21.35.06.32  
Fax. 03.21.85.46.78

*Extrait du Registre des Arrêtés du Maire n° 007-2020*

**Arrêté portant délégation de fonction à Madame Ludivine  
DUFOUR, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Le Maire de la commune de Clerques,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant à 3 le nombre d'adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Ludivine DUFOUR, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du 26 mai 2020, délégation de fonction est donnée à Madame Ludivine DUFOUR, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à l'effet d'exercer et d'intervenir dans les fonctions suivantes :

- De représenter la commune dans les instances de la Communauté de Commune du Pays de Lumbres et du RPI,
- Suivi des commissions,

Cette délégation entraîne la signature des documents.

**Article 2 :** La signature par Madame Ludivine DUFOUR des pièces et actes suivants sera précédée de la formule suivante : « **par délégation du MAIRE** ».

- Pièces comptables (bordereaux de mandats et titres)
- Tous documents se rapportant aux dossiers énumérés à l'article 1

**Article 2 :** Monsieur le Maire de la Commune de Clerques, Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Trésorier de la Collectivité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

**Ampliation adressée à :**

- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Omer,

Fait à Clerques, le 26 mai 2020

Aurélien DOMMANGET,  
Maire

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
4 JUIN 2020

